

Demande d'entente extraterritoriale

Le formulaire s'adresse aux parents d'un élève demeurant sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et qui désirent demander une entente extraterritoriale afin que leur enfant fréquente une école d'une autre commission scolaire.

Cependant, pour toute demande d'entente extraterritoriale pour un élève d'une autre commission scolaire qui désire fréquenter une école de la CSDM, veuillez vous adresser à votre commission scolaire d'origine.

Les raisons pour qu'une entente extraterritoriale soit accordée par la CSDM sont :

- | | |
|------------------------------------------|---------------------------|
| 1. un programme de formation particulier | 3. une fratrie |
| 2. un déménagement | 4. une raison humanitaire |

Avant de nous acheminer une demande d'entente extraterritoriale, vous devez vous assurer que l'école demandée acceptera votre enfant.

Pièces justificatives à fournir avec votre demande:

1. Pour un programme particulier

- ✓ une lettre d'acceptation de l'école choisie.

Pour un programme en sports-étude

- ✓ lettre d'acceptation de l'école choisie;
et
- ✓ une lettre du club avec lequel l'élève s'entraîne dans sa discipline sportive.

2. Pour un déménagement

- ✓ Première page d'un bulletin antérieur démontrant l'ancienne adresse relevant de la Commission scolaire reliée à l'école choisie;
et
- ✓ Première page d'un bulletin récent avec la nouvelle adresse relevant du territoire de notre commission scolaire (CSDM) ou preuve de résidence – ex : bail, facture d'Hydro-Québec, Vidéotron, etc...

3. Pour une fratrie

- ✓ Première page d'un bulletin récent de la sœur ou du frère;
- et
- ✓ Une lettre d'acceptation de l'école choisie.

4. Pour une raison humanitaire

- ✓ Une lettre d'un professionnel précisant la raison humanitaire et effectuant ses recommandations (ex : psychologue, orthopédagogue, travailleur social, médecin, etc.).

DE PLUS :

Si l'enfant n'a jamais fréquenté la CSDM, vous devez également joindre :

une photocopie de son certificat de naissance (si né au Québec)

ou

de la carte de résident permanent ou de citoyenneté ainsi que l'acte de naissance du pays d'origine de l'élève (si né à l'étranger)

et

la 1^{ère} page de son dernier bulletin.

